

Réservoir(s) de produits chimiques liquides (combustibles et carburants exceptés)

Notification / Demande d'autorisation

Si les installations contiennent des liquides inflammables de la classe 1 à 3, faire parvenir une copie à la commune (police du feu) sur laquelle se trouve(-ra) l'installation

Nature du projet : nouvelle construction transformation¹⁾ mise hors service

Demandeur :

(détenteur de l'installation) _____

Adresse : _____

N° de tél. : _____

Auteur du projet :

Adresse : _____

N° de tél. : _____

Personne de contact :

N° de tél. : _____

e-mail : _____

Situation de l'installation :

Commune : Rue, n° / lieu dit :

Coordonnées (du réservoir) : / (Par exemple : 561 043 / 204 684)

(si inconnu, indiquer l'emplacement sur un plan d'exécution (p. ex. au 1:500))

Substance entreposée :

Nom du produit : Volume total à entreposer : m³

Concentration : % Quantité soumise à OPAM : oui non

Classe de danger (cocher ce qui convient) :



Installation(s) de stockage :

Secteur et zone de protection des eaux : S2 S3 Au-Ao Aire Zu du Locle ÜB (hors zone/secteur)

| Type du/des nouveau(x) réservoir(s) : | Nombre | Contenance (par réservoir) | Numéro/désignation |
|---------------------------------------|--------|----------------------------|--------------------|
| | | lt | |
| | | lt | |
| | | lt | |

Ce changement nécessite des travaux d'excavation ?

non oui profondeur atteinte par les fouilles : m

volume de terre déplacée : m³

Si "construction", est-ce que des réservoirs existent déjà à cet endroit ?

non oui précisions :

Pour les installations qui stockent des substances inflammables des classes d'inflammabilité F1 à F4, mesure de prévention incendie :

1) Le remplacement de la citerne, des constructions complémentaires (p.ex. bacs de rétention) ou le changement de produits stockés, notamment s'entendent comme des transformations.

Respect de l'état de la technique :

Le détenteur atteste que son installation sera conforme aux prescriptions notamment en matière de protection des eaux et de l'environnement, car :

- Les éléments d'installation mis en place correspondent à l'état de la technique et ont été contrôlés dans ce sens. Les documents attestant de ces contrôles sont disponibles.
- Les travaux ont été effectués selon l'état de la technique. Cette garantie est assurée du fait que ce sont des personnes formées, expérimentées et qui disposaient de l'équipement nécessaire qui en ont été chargées.

Cas échéant, la présente notification au sens de la réglementation sur la protection des eaux, ne dispense pas le détenteur d'informer les instances compétentes dans d'autres domaines de la législation, notamment en matière de police du feu.

Documents complémentaires à fournir :

Nous vous prions de remplir les rubriques ci-dessous et de fournir les documents nécessaires si l'installation est soumise à autorisation ou si elle est soumise à l'OPAM.

Autorisation

Une autorisation du service de la protection de l'environnement est nécessaire dans les cas suivants :

- Installation d'une capacité supérieure à 450 litres située en zone S3 ou aire Zu du Locle de protection des eaux
- Installation d'une capacité supérieure à 2000 litres située en secteur Au-Ao de protection des eaux contenant des liquides dangereux pour les eaux de la classe A
- Installation enterrée en secteur A de protection avec des liquides dangereux pour les eaux de la classe A.

OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs)

Si la quantité de produit stockée dans l'installation en question est supérieure au seuil quantitatif OPAM, cette dernière en tant que telle y est soumise et cela indépendamment des autres produits présents sur le site

- La citerne a été homologuée par l'OFEV selon l'ancien droit (avant 1.1.2007) : oui non

Si oui, le numéro de l'attestation est :

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

Si non, fournir la (ou les) attestation(s) indiquant que la citerne, les installations de sécurité, les matériaux utilisés notamment correspondent à l'état de la technique et ont les capacités de résistance appropriée.

A joindre à la demande : - copie du plan de l'installation

- descriptif détaillé de l'installation (matière de la citerne, nature du bassin de rétention, revêtement, mesures de sécurité, etc.)

- copie des attestations

Les soussignés confirment que les indications ci-dessus sont exactes et complètes. Ils conserveront les attestations et autres documents relatifs à leur installation au minimum 5 ans après l'éventuelle désaffectation de ces dernières.

Les soussignés ont pris connaissance des aspects légaux relatifs aux exigences concernant les liquides susceptibles de polluer les eaux (notamment art. 22, LEaux, RS 814.20).

Lieu : **Signatures :** du demandeur (détenteur)

Date : de l'auteur du projet

Prière de renvoyer ce formulaire à :

Service de l'énergie et de l'environnement
Rue du Tombet 24
2034 Peseux